

**Nomenclature de la voie privée ouverte à la circulation publique
dont le transfert d'office dans le domaine public métropolitain est demandé**
(article L. 318-3 du code de l'urbanisme) :

Dénomination de la voie	Tenant et aboutissant	Situation actuelle
Route de la Cima	Accès place de la chapelle des Salettes, jusqu'au 700 route de la Cima	Voie privée carrossable ouverte à la circulation publique

**Caractéristiques techniques et état d'entretien de la voie privée
ouverte à la circulation publique**
dont le transfert dans le domaine public métropolitain est demandé
(article L. 318-3 du code de l'urbanisme) :

Dénomination	Caractéristiques techniques			Etat d'entretien et équipements annexes existants
	Longueur	Largeur		
		Actuelle	Prévue au PLUM	
Route de la Cima	Voie principale 677 ml	Environ 4 / 6 m	ER V05 ponctuel élargissement à 6m	Etat de voie correct Equipements présents : - Eau Potable - Eclairage public - Réseau électrique - EU / EP (public et privé)

Identité des propriétaires :

Identité des propriétaires			Observations
Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'Administration	
Parcelles :	COMMUNE D'ASPREMONT	Les mêmes	
Section AA n°105			
Section AA n°36	M GIOAN JOSEPH AIME FRANCOIS et MME TEXTORIS MARIE-FRANCE LOUISETTE	Les mêmes	
Section AA n°38, 49 et 67	M ASTRAUDO LEON ANDRE	décédé le 14/08/1976	Succession inconnue
Section AA n°102	SARL LES HAUTS D'ASPREMONT	Les mêmes	
Section AA n°45	M BOUTILLON ROBERT HENRI	Les mêmes	
Section AA n°59	MME BARBIER MARIE JOSEPHINE (MICHEL)	Les mêmes	Propriétaire inconnue
Section AA n°61	MME CYRIAX AMANDA JOY (PESCU), M CYRIAX DOMINIC CHARLES, M CYRIAX JULIAN ROY	Les mêmes	
Section AA n°65	M GIOAN JOSEPH AIME FRANCOIS	Les mêmes	
Section AA n°57	COPROPRIETAIRES DE L'IMM 006AA54 56 57 ET 96 : MME CARVI AMANDINE et MME AMPHOUX MARIE-HELENE	COPROPRIETAIRES DE L'IMM 006AA54 56 57 ET 96 : MME CARVI AMANDINE, MME AMPHOUX MARIE-HELENE et HENRIOT	
Section AA n°99 et 104	COPROPRIETE M BAINVILLE, M MORAND	Indivision M BAINVILLE, M MORAND et PEREZ	